



Ville de Notre Dame d'Oé

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE NOTRE DAME D'OE N°2 2016-2019



SOMMAIRE

I - Périmètre et public du PEDT		3
1	Le périmètre	3
2	Le public	3
3	Le mode d'inscription aux activités proposées	3
4	Le mode d'information des familles	3
5	Le nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés	4
6	Les périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT	4
7	La durée du PEDT	5
8	Les activités périscolaires et extrascolaires existantes	6
9	Les besoins répertoriés	7
10	Les atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT	7
11	Les contraintes du territoire	8
II – Objectifs éducatifs et effets attendus du PEDT		10
1	Les objectifs éducatifs du PEDT et effets attendus partagés par les partenaires	10
2	L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants	10
3	Les activités proposées dans le cadre du PEDT	11
4	Les partenaires du projet	12
5	Les acteurs du projet	12
III – Pilotage du PEDT		15
1	Le comité de pilotage	15
2	L'évaluation du projet	15
3	Les indicateurs retenus	15
IV – Signature du PEDT		17
ANNEXES		18

Rappel sur la démarche

PEDT n°1 :

Date de présentation du projet n°1 : 26 novembre 2013

Convention tripartite signée en avril 2014 – Maire / Préfet / Dasen

Date de présentation de l'avenant n°1 : 21 mai 2014

PEDT n°2 :

Date de présentation du projet n°2 : 15 mai 2016

Collectivité porteur du projet : Commune de Notre Dame d'Oé

Nom du correspondant :

Valérie FORTIN

Fonction :

Directrice générale des services

Adresse :

1 Place Louis de Marolles – 37390 Notre Dame d'Oé

Téléphone :

02.47.41.35.22

Adresse électronique :

sg@ndoe.fr

I - PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

1. LE PERIMETRE

Le PEDT présenté concerne le territoire de la commune de Notre Dame d'Oé, comptant au 1^{er} janvier 2016, 4 018 habitants.

Notre Dame d'Oé est une commune située dans la périphérie urbaine de la ville de Tours. Son cadre de vie est préservé et son haut niveau d'équipements la rend attractive.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

2. LE PUBLIC

La commune de Notre Dame d'Oé compte deux écoles publiques :

- L'école maternelle Henri Dès, située 8 avenue de la Coquinière
- L'école élémentaire Françoise Dolto, située 10 rue des Platanes.

A la rentrée septembre 2015, les effectifs scolarisés concernés par le PEDT arrivant à échéance et par le PEDT n°2 sont au nombre de 421 enfants, qui se répartissent de la manière suivante :

- Niveau maternelle, moins de 3 ans : 12 (3ans entre sept et déc. 2015)
- Niveau maternelle, entre 3 et 5 ans : 147 (122 en 2013)
- Niveau élémentaire : 262 (251 en 2013).

3. LE MODE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PROPOSEES

La commune de Notre Dame d'Oé, par un travail collectif en mode projet conduit par un comité de pilotage, a mis en place un règlement de fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires mis en dès la rentrée de septembre 2013, suite à une délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2013 pour l'adoption d'un règlement qui définit notamment le mode d'inscription aux TAP.

Au regard du retour d'expérience depuis trois ans et de l'évaluation du 1^{er} PEDT faite en comité de pilotage fin avril 2016, ce règlement ne nécessite pas de modification.

Inscriptions		Accès		Statut	
X	A l'année	X	Gratuit	X	Alsh déclaré
	Trimestriel		Payant		Garderie
	Modulable				
X	Autre : engagement pour une période minimale d'inscription, entre chaque vacances scolaires (jours de fréquentation libres : tous ou pas)				

4. LE MODE D'INFORMATION DES FAMILLES

Plusieurs niveaux d'information sont proposés aux familles lors de la rentrée scolaire et avant chaque période (entre chaque vacance scolaire).

Des journées d'information et inscriptions sont organisées par les services municipaux enfance jeunesse avant chaque rentrée scolaire à l'attention des familles, afin de privilégier des entretiens individualisés pour expliquer les évolutions des services périscolaires, de préciser le fonctionnement des TAP. Un bilan positif de ce dispositif a pu être établi.

Les élus et les coordinatrice enfance-jeunesse participent aux réunions de rentrée scolaire organisées par les écoles afin de pouvoir répondre aux interrogations des parents.

Depuis 2013, la mise en application de la réforme des rythmes scolaires a généré la conception et diffusion de plusieurs documents d'information :

- Une grille présentant les horaires des structures scolaires, périscolaires et extrascolaires définis dans le cadre du PEDT ;
- Une fiche d'inscription aux TAP mis en place pour chaque période, accompagnée du règlement intérieur des TAP ;
- Une plaquette d'information sur les TAP pour chaque établissement scolaire, à destination des familles, présentant les objectifs des TAP, les horaires, les lieux d'entrées et sorties des enfants ;
- Des plaquettes ludiques d'information déclinées pour chaque niveau (du CP au CM2) à destination des enfants scolarisés à l'école élémentaire, leur présentant le choix possible d'activités par jour ; plaquettes renouvelées à chaque période (elles servent aussi à informer les familles indirectement).
- Pour la maternelle:
 - des affichages dans les locaux pour informer les parents de l'organisation mise en place : présentation des personnes référentes par thématique, des espaces dédiés et des circulations dans les locaux (schéma et fléchage) ;
 - une présentation aux enfants des différents domaines d'activité sous formes de jeux de loto et de mémos spécifiquement confectionnés par l'équipe d'animation
 - Pour les périodes à venir : affichage des projets des différentes thématiques.

Par ailleurs, la commune de Notre Dame d'Oé a rédigé un « Guide de la scolarité » à destination des familles, qui vise à préciser le rôle et les fonctions des partenaires intervenant dans et autour de la scolarité des enfants. Ce guide traite également des moyens financiers qui interviennent, de leur mobilisation en fonction des partenaires. Ce guide est mis à jour chaque année et remis à chaque nouvelle famille fréquentant les structures scolaires et périscolaires.

L'évaluation du 1^{er} PEDT a fait ressortir la nécessité de développer la communication envers les familles notamment en maternelle, de développer la restitution de ce dont les enfants ont été acteurs : reportage photos, blog...

5. LE NOMBRE D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE CONCERNES

<i>Etablissements</i>	<i>Publics</i>	<i>Privés</i>	<i>Total</i>
Ecoles maternelles	1	0	1
Ecoles élémentaires	1	0	1

6. LES PERIODES DE LA JOURNEE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNEES PAR LE PEDT

Dans la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Notre Dame d'Oé a défini deux modèles différents dès 2013. En effet, les périodes concernées par les TAP ainsi que les horaires de classe sont différents entre l'école maternelle et l'école primaire.

Le comité de pilotage réuni le 21 avril 2016 pour dresser l'évaluation du 1^{er} PEDT a décidé la reconduction des périodes et horaires des TAP pour l'école maternelle et l'école primaire. Il n'est pas demandé de modification de l'organisation du temps scolaire

Ecole maternelle Henri Dès

	APS matin	Classe matin	Restauration scolaire	Classe après-midi ¹	TAP / APC	Accueil périscolaire
L	7H30-8H30	8H30 -11H30	11H30 -13H25	13H25 - 15H40	15H40-16H25	16H25 -18H30
M	7H30-8H30	8H30 -11H30	11H30-13H25	13H25 - 15H40	15H40-16H25	16H25 -18H30
M	7H30- 8H55	8H55 – 11H55	<i>ALSH – 11H55-18H30</i>			
J	7H30-8H30	8H30 -11H30	11H30-13H25	13H25 - 15H40	15H40-16H25	16H25 -18H30
V	7H30-8H30	8H30 -11H30	11H30-13H25	13H25 - 15H40	15H40-16H25	16H25 -18H30

ouverture des portes 10 min avant la classe

Ecole primaire Françoise Dolto

	APS matin	Classe matin	Restauration scolaire	Classe après-midi	TAP	Accueil périscolaire ou étude surveillée	Accueil périscolaire
L	7H30-8H40	8H40-11H40	11H40- 13H30	13H30 16H30	/	16H30-17H30	17H30-18H30
M	7H30-8H35	8H40-11H40	11H40- 13H30	13H30 15H30	15H30 / 16H30	16H30-17H30	17H30-18H30
M	7H30-9H	9H -12H					
J	7H30-8H35	8H40-11H40	11H40- 13H30	13H30 / 15H30	15H30 / 16H30	16H30-17H30	17H30-18H30
V	7H30-8H35	8H40-11H40	11H40- 13H30	13H30 / 15H30	15H30 / 16H30	16H30-17H30	17H30-18H30

ouverture des portes 10 min avant la classe

Compte tenu de ce modèle horaire, la commune ne sollicite pas de dérogation à l'organisation scolaire. L'organisation retenue s'inscrit dans le cadre de la loi, en respectant :

- L'étalement des temps de classe sur 4 jours et demi ;
- L'amplitude journalière de classe, fixée à 5H30 maximum – *sauf le lundi (6H) à l'école primaire ;*
- La durée maximale d'une demi-journée de classe, fixée à 3H30 ;
- La durée de la pause méridienne fixée à 1h30 minimum.

Lors de l'évaluation, une demande de l'école élémentaire Françoise Dolto a été étudiée : à savoir le positionnement des APC dans la semaine. Le 1^{er} PEDT actait que les APC se tiennent à raison d'une heure par semaine le mardi de 15H30 à 16H30 en parallèle des TAP, pendant un cycle, avec 5 à 8 enfants pris en charge par chaque enseignant.

Au cours des trois années du 1^{er} PEDT, l'APC a évolué et s'est centré sur du soutien quasiment individuel avec des groupes réduits.

L'école souligne que les durées sont trop longues : une heure + cycle de 7 semaines et ne permettent pas de s'adapter au plus près des besoins des enfants.

La ville a fait savoir qu'une réorganisation ne pourrait se faire qu'à coût constant. Plusieurs hypothèses ont été étudiées en termes technique, organisationnels et financiers, un compromis d'organisation en découle. Cette proposition a été soumise à l'école pour discussion au sein de l'équipe enseignante (réunion programmée le 25 mai). Note récapitulative en annexes.

7. LA DUREE DU PEDT

La commune de Notre Dame d'Oé reconduit ce PEDT pour une période de **trois ans**, à savoir les années scolaires suivantes :

- 2016-2017
- 2017-2018
- 2018-2019.

Le comité de pilotage mis en place prévoit de se réunir annuellement pour évaluer la mise en œuvre de ce PEDT et en adapter les dispositions si cela s'avérait nécessaire.

8. LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES

Depuis une vingtaine d'années, la commune de Notre Dame d'Oé a placé l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités. Un service municipal « enfance-jeunesse » a été mis en place sous la responsabilité de deux coordinatrices. Des structures municipales permettent l'accueil et les loisirs des enfants depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence :

- Un multi-accueil « les Farfadets » de 20 places et un Relais Assistantes Maternelles qui apporte appui et soutien à plus de 50 assistantes maternelles ;
- Un centre de loisirs maternel « Les P'tits loups » implanté dans le pôle petite enfance, site commun à l'école maternelle et au multi-accueil ;
- Un centre de loisirs primaire « A l'abord 'âge » jouxtant l'école primaire ;
- Un centre de loisirs pour les adolescents « Cap Jeunes »
- Un restaurant scolaire, géré en régie municipale, comprenant un site principal au sein de l'école primaire et une annexe au sein du pôle petite enfance ;
- Un service d'étude surveillée organisée chaque soir de classe à l'école élémentaire.

Ces structures municipales sont complétées par des équipements municipaux fortement utilisés par le public d'âge scolaire : une bibliothèque municipale, un complexe culturel Oésia, les équipements sportifs de la commune, les parcs à proximité des structures (square Anne Frank, parc de Mazières, espace vert de la Perrée).

La commune de Notre Dame d'Oé consacre chaque année un budget de près d'un million d'euros aux activités péri et extrascolaires et une enveloppe de plus de 700 000 € pour les établissements scolaires.

Avec la réforme des rythmes scolaires, la commune de Notre Dame d'Oé prend en charge près de 20 000 € de dépenses supplémentaires, déduction faite des aides de l'Etat et de la CAF, sur un total de dépenses nouvelles liées à la mise en œuvre de la réforme de l'ordre de 70 000 €.

Le coût de la réforme calculé à Notre Dame d'Oé sur l'année 2014-2015 est de 198 € par élève.

Activités	Maternelle – 3-6 ans	Elémentaire – 6-11 ans
Périscolaires (données 2015-2016)	APS matin = 60 inscrits, 41 en fréquentation moyenne APS soir : 90 inscrits, 63 fréquentation moyenne Pause méridienne = 138 enfts (même si pas de labellisation, accueil existe avec une réflexion sur la qualité d'accueil (organisation, encadrement, fonctionnement) Activités en libre choix des enfants + accès « espace cocooning »	Accueil périscolaire (APS) : APS matin : 110 inscrits, 80 en fréquentation moyenne APS soir : 130 inscrits, 81 en fréquentation moyenne Les activités des APS permettent aux enfants d'avoir des activités calmes lorsqu'ils en ont besoin, de se détendre après la classe, de s'éveiller en jouant au travers d'activités d'expression, manuelles, sportives, culturelles, de courte durée, tantôt individuelles (dans les « coins »), tantôt collectives (vie de groupe).

	<p><u>Matins</u> : activités calmes avec pour objectif premier : une transition douce entre milieu familial et l'école (jeux symboliques, jeux de société, espace bibliothèque)</p> <p><u>Soirs</u> : activités avec pour objectif premier la décompression de la journée scolaire : jeux symboliques, jeux sportifs, jeux de société.</p>	<p><u>Pause méridienne</u> : 232 enfants déjeunent au restaurant scolaire. Les enfants sont répartis en 2 services à tour de rôle et 28 d'entre eux peuvent aller jouer au centre de loisirs par heure – proposition de jeux de cour, jeux libres et proposition de quelques ateliers divers.</p> <p><u>Etude surveillée</u> : 38 présents en moyenne encadrés par 4 enseignants et 1 agent municipal par roulement sur la semaine.</p>
Extrascolaires	<p>ALSH du mercredi à la journée : 32 enfants en moyenne</p> <p>Activités de loisirs, ludiques basées sur le vivre ensemble et les découvertes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petites vacances : 23 enfants par semaine en moyenne - Grandes vacances : 51 enfants par semaine en moyenne <p>Activités diversifiées selon des thématiques pour chaque séjour.</p>	<p>ALSH du mercredi à la journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mercredi : 70 enfants en moyenne - Petites vacances : 31 enfants par semaine en moyenne - Grandes vacances d'été : 68 enfants par semaine en moyenne. <p>Activités diversifiées selon des thématiques pour chaque séjour : favorisant la vie de groupe, faisant émerger les compétences des enfants et la découverte de nouvelles activités selon leur âge, favorisant l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...</p>

9. LES BESOINS REPERTORIES

La commune de Notre Dame d'Oé est une commune à forte dominante de l'habitat résidentiel, accueillant donc une population familiale, principalement propriétaire de son logement. Le profil social de la population est dit favorisé, le revenu moyen enregistré à Notre Dame d'Oé est supérieur à la moyenne de l'agglomération. La commune compte de nombre foyers à doubles actifs, en demande de services péri et extra scolaires.

La commune dispose d'un diagnostic social produit par la CAF en août 2015, caractérisant les dynamiques locales :

La population oésienne est assez jeune, 34% des habitants ont entre 15 et 44 ans, composée majoritairement de couples. Le taux de ménages avec enfants est supérieur à celui de l'agglomération de 18%. 46% des ménages ont des enfants.

Le rapport évoque que la population de Notre Dame d'Oé est située dans la classe sociale supérieure avec :

- ***Un taux de chômage plus faible que sur les autres communes de l'agglomération (- 5 points) ;***
- ***Une situation financière qui au vu des revenus déclarés est 1.5 fois plus élevée que la moyenne départementale ;***
- ***Des indicateurs de précarité très faibles (foyers monoparentaux..).***

La commune connaît une augmentation régulière du nombre d'enfants de 0 à 5 ans, une progression du nombre de parents actifs avec des enfants de 0 à 2 ans

Le public scolaire bénéficie d'un service d'aide, le RASED, implanté à Notre Dame d'Oé. Environ 10% des élèves primaires bénéficient de l'accompagnement du RASED.

Quelques enfants scolarisés sont inscrits à la MDPH.

Pour l'année scolaire 2015-2016 :

- **à l'école maternelle :**
 - **à la rentrée de septembre 2015, un enfant inscrit à la MDPH bénéficie d'une AESH, à raison de 10 heures par semaine (radié en mars 2016, orienté en IME) ;**
 - **en cours d'année, un enfant MDPH sans AESH, un enfant avec éducateur (école ABA), un enfant (1^{ère} demande Gevasco).**

- **A l'école élémentaire :**
 - **3 enfants MDPH sont scolarisés, plus trois autres en attente de décision ; Dont 2 bénéficient d'une AESH pour une durée globalisée de 20H pour les deux enfants (12H + 8H modulables).**

10. LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

La commune dispose de plusieurs atouts qui ont permis de réussir la réforme des rythmes scolaires dans le cadre du premier PEDT et qui permettent d'en proposer la reconduction :

- La priorité accordée depuis de longues années aux politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse permettent de disposer de moyens budgétaires, humains et matériels pour proposer des activités périscolaires de bon niveau ;
- La commune dispose d'un projet éducatif local, de projets pédagogiques pour les centres de loisirs ;
- Des centres de loisirs ont été construits en lien direct avec les écoles ;
- Une vingtaine d'agents municipaux assurent déjà des fonctions d'animation, par conséquent disposent des compétences requises, encadrés par deux coordinatrices. La commune met en place un plan de formation annuel pour ces agents afin de développer de nouvelles compétences.
- La commune apporte son soutien à un réseau associatif d'une cinquantaine de structures qui œuvrent aussi pour l'éducation et les loisirs des enfants (225 bénévoles œuvrent au quotidien dans les bureaux des associations oésiennes).
- La commune apporte son appui à de nombreux projets pédagogiques au sein des écoles par des aides financières et matérielles importantes (ex. projets cirque / théâtre/danse – visites pédagogiques – piscine communautaire – sorties vélos – spectacles de fin d'année à Oésia...).
- La FCPE s'implique fortement pour contribuer au financement des projets et développer des animations pour les enfants (déplacements – Oestives – spectacles - carnaval...).
- La commune dispose d'un haut niveau d'équipements sportifs et culturels qui peuvent être mobilisés pour des activités éducatives (salle de spectacle de 550 places – bibliothèque – 2 gymnases – tennis couvert – stade – bowling – squash – centre équestre...). La ville y accueille des associations soutenues par l'Inspection Académique. (Ecole et cinéma – UNSS – OCCE).
- La ville possède un réseau de parcs et jardins non loin des écoles (square A. Frank, Parc de Mazières, Parc de la Perrée, Parc de la Cousinerie...) où les enfants peuvent bénéficier d'animations et ateliers nature.
- La ville développe une politique active de jumelages et d'échanges internationaux avec l'Allemagne, l'Espagne, la Roumanie à laquelle les enfants sont associés.
- Notre Dame d'Oé conduit des initiatives dans les domaines de la santé et de la nutrition (repas bio – repas à thèmes – semaine du goût – lutte contre les conduites addictives – parcours du cœur...).

Par ailleurs, la commune :

- assure le financement d'un RASED ;
- emploie deux intervenants musicaux répartis dans chaque école pour favoriser la découverte de la musique dans toutes les classes ;
- sensibilise fortement les enfants à la sécurité routière avec l'appui de la police municipale et de la gendarmerie ;
- sensibilise fortement les enfants au développement durable (économies d'énergie, protection de la biodiversité, recyclage des déchets, poulaillers pédagogiques, cheval dans la ville, jardins familiaux, rucher communal...)

- organise en partenariat avec la FCPE des spectacles jeune public à destination des enfants scolarisés sur la commune dans le cadre d'une saison culturelle ambitieuse ;
- donne la parole aux enfants au sein d'un conseil municipal des enfants mis en place au début des années 90 ;
- encourage les contacts intergénérationnels par l'accueil de personnes âgées dans les écoles (témoignages), par des visites à l'EPHAD local.

Compte tenu de ces prédispositions, les efforts supplémentaires à consentir et les moyens complémentaires à déployer dans le cadre du PEDT ne sont pas apparues insurmontables.

11. LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Considérant le profil social des familles, la double activité au sein d'un foyer, les temps d'activités périscolaires s'avèrent fortement fréquentés : à plus de 80% des élèves scolarisés en maternelle et à plus de 90% des effectifs scolarisés en primaire.

Comme cela avait été pressenti lors de la rédaction du 1^{er} PEDT, l'organisation quotidienne est confrontée à une contrainte matérielle liée à la disponibilité de locaux suffisants pour déployer les activités des TAP avec des groupes de taille acceptable.

Au cours du 1^{er} PEDT, des salles de classe ont dû être progressivement mobilisées au sein des deux écoles pour faire face aux besoins d'espace et à un accueil dans de bonnes conditions, notamment en cas de météo défavorable. Cette mobilisation des espaces scolaires a été définie en étroite concertation avec les directrices d'écoles.

Les activités dites « sportives » sont programmées en extérieur dans les cours d'école et nécessitent une autre réponse en hiver, et/ou en cas de mauvais temps, qui surcharge les autres espaces déjà occupés.

D'autres sites relais sont identifiés : gymnases, bibliothèque, salles municipales..., toutefois l'organisation des TAP ne permet pas facilement les déplacements, compte tenu de leur durée, déjà jugée trop courte pour disposer d'un temps pédagogique raisonnable déduction faite des temps de regroupement, pointage, rangement.

La mise en application des nouveaux horaires scolaires et des TAP nécessite une articulation/ information indispensables de l'organisation municipale avec le programme des écoles. En effet, en cas de sorties extérieures (musées, piscine,) programmées à l'école, les groupes d'enfants quitteront l'école sur le temps des TAP.

Aussi le 1^{er} PEDT mettait en évidence la nécessité pour les écoles d'anticiper ce type de dates afin de permettre l'organisation, l'adaptation des moyens municipaux (personnel...) du fait de la présence de moins d'enfants en TAP.

L'évaluation du 1^{er} PEDT a confirmé ce besoin de bonne articulation entre les projets / activités spécifiques des écoles et les TAP qui suivent ces temps. Les élèves d'élémentaire et les Grandes sections suivent par exemple le cycle piscine qui génère une fatigue certaine en fin de journée. Le comité de pilotage réuni pour évaluer le PEDT a mis en évidence la nécessité de disposer des plannings piscine (ou autres) des classes pour adapter les TAP des élèves concernés.

II – OBJECTIFS EDUCATIFS ET EFFETS ATTENDUS DU PEDT

1. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT ET EFFETS ATTENDUS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

L'application de la réforme des rythmes scolaires proposée à Notre Dame d'Oé, dans le cadre de ce PEDT n°2 reconduit est centrée sur l'enfant et l'approche globale de son temps.

Des objectifs ...	
...visant l'intérêt de l'enfant	Adapter les rythmes de classe à la chronobiologie des enfants
	Améliorer les apprentissages des enfants
	Favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves
	Développer la curiosité intellectuelle
	Favoriser la découverte d'activités nouvelles
	Développer l'autonomie de l'enfant
	Aider l'enfant à être acteur de ses choix, de ses loisirs
... visant l'intérêt des familles	Permettre l'accès à tous à un programme d'activités périscolaires
	Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale
	Proposer la gratuité des nouveaux temps d'activités périscolaires
	Informar les parents sur les activités proposées à leurs enfants pour les impliquer dans ce PEDT
... visant le développement des partenariats	Développer la concertation entre les différents partenaires
	Renforcer le partenariat avec les écoles : projet d'école
	Coordonner les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de complémentarité et d'équilibre
	Offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité tout au long de la journée
	Soutenir et solliciter le tissu associatif en le considérant comme partenaire et ressource locale
	Enrichir l'éventail des activités proposées aux enfants
... visant les professionnels d'animation	Développer les actions passerelle à chaque étape importante du parcours scolaire des enfants (PS – CP – 6 ^{ème})
	Renforcer la dynamique du service enfance jeunesse
	Développer les compétences des équipes éducatives et d'animation municipales
	Développer les partages d'expérience au sein des différentes structures municipales
	Accompagner les agents par du tutorat (emplois d'avenir, stagiaires....)

L'évaluation conduite en comité de pilotage met en évidence la difficulté de mesurer les effets de la réforme au regard de ces objectifs. Plusieurs de ces objectifs ne peuvent avoir de réponses précises dès lors qu'il n'a pas été effectué d'état des lieux « scientifique » avec un « état zéro » avant la réforme. Les appréciations partagées au sein du comité de pilotage relèvent du ressenti et du vécu des différents acteurs.

2. L'ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Dispositifs	Oui	Non
Projet éducatif local (PEL)	X	
Contrat éducatif local (CEL)		X
Contrat de ville		X
Contrat dans le domaine culturel (CLEA – PTEA – CTL...)		X
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)		X
Autres : Projet artistique et culturel de territoire en partenariat avec la région Centre	X	
Contrat enfance jeunesse (CEJ)	X	

3. LES ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

Les activités proposées dans le cadre du PEDT viennent compléter la longue expérience municipale initiée avec l'appui des associations d'éducation populaire (Francas 37). Le projet prévoit de laisser place à des temps libres ou temps calmes (relaxation – sieste) à l'initiative des enfants qui doivent pouvoir bénéficier d'activités non encadrées.

Le comité de pilotage a souligné lors de l'évaluation un souhait émis dès la mise en œuvre de la réforme, à savoir que les enfants puissent disposer de temps libre et de repos sans se voir proposer systématiquement des ateliers.

Les activités sont déclinées pour chaque tranche d'âge autour de cinq thématiques principales :

Activités déployées au pôle petite enfance (3-6 ans)

Activités	Niveau
Pour la première période des TAP de sept à oct. de chaque année : l'objectif premier est la familiarisation des enfants aux rythmes de la journée et à leur nouvel environnement : repérages humains, spatiaux, temporaux par des jeux de connaissances, des circuits dans les locaux.	
Développement durable : ex. sensibilisation et initiation au tri sélectif des déchets (petits jeux, livres), poulailler pédagogique	Sensibilisation et initiation
Arts plastiques : recherche de progressivité des techniques selon l'âge des enfants - ex. Initiation à l'aquarelle et au modelage :	Sensibilisation et initiation
Multi-loisirs : découverte de jeux de société (jeux symboliques, relaxation...)	Sensibilisation et initiation
Motricité et initiation sportive : ex. sensibilisation à différents jeux de ballons	Sensibilisation et initiation
Activités culturelles : Ex. préparation d'un spectacle de robots avec 3 groupes - Scénario (écriture et jeux de saynètes) - Mise en scène (danses - comptines...) intégrant une initiation à l'anglais	Sensibilisation et initiation

Activités déployées au groupe scolaire Dolto (6-11 ans)

Activités	Niveau
Développement Durable : jardinage, recyclage, observation de la Nature, « nos amies les bêtes », défi écolo, découverte de la biodiversité locale, action de protection de l'environnement, réflexion sur les comportements pour favoriser le développement durable, initiation au tri sélectif des déchets et aux économies d'énergie, compostage	Sensibilisation et initiation
Arts plastiques : Initiation à une multitude de techniques de peinture, de pastels, de coloriage, de modelage, de collage,... développement de la motricité fine pour des créations manuelles. Utilisation de matériaux diversifiés (fils, laine, papier, carton, farine, pâtes à modeler, argile, ...). Mandala, dessin et bandes dessinées, modelage, créations collectives ou individuelles	Sensibilisation et initiation
Activités culturelles : initiation aux activités d'expression orale, corporelle ou linguistique. Sensibilisation à la lecture par l'exploitation des contes ou la réalisation d'un journal. Initiation à la musique (samba) et aux chants. Origami, relaxation, approche ludique des langues dont la langue des signes, vidéo/photo, théâtre, magie	Sensibilisation et initiation
Activités multisports : Découverte d'un panel de sports ou d'activités sportives. Développement de la motricité et de l'esprit d'équipe. Jeux collectifs (foot, basket, hand), Zumba, expression corporelle, Frisbee, hockey, roller ...	Sensibilisation et initiation

Activités multi-loisirs : Activités diversifiées de détente (jeux de société, grands jeux collectifs ou jeux individuels, petites activités manuelles,...). Sensibilisation à la citoyenneté (activités du Conseil Municipal des jeunes) ou la prévention (sécurité routière ou santé,...). Jeux de rôle, jeux dans les « coins » (dînette, Kapla...)	Sensibilisation et initiation voire expertise
--	---

Ces listes ne sont pas exhaustives.

Lors de l'évaluation du 1^{er} PEDT, le comité de pilotage a souligné la grande diversité des activités proposées allant du jardinage, à la culture, l'environnement, la danse, l'apprentissage des relations avec les animaux...

Sans se prononcer sur le fonds de la réforme, les parents d'élèves se déclarent satisfaits des activités proposées et des organisations mises en œuvre.

Activités en articulation avec :	Oui	Non
Le projet d'école ou d'établissement – articulations à renforcer	X	
Si oui, liste des établissements et domaines concernés		
Ecole maternelle : hygiène (lavage des dents, des mains) / prévention / arts plastiques / Oestives ...	X	
Ecole primaire : prévention / DD / culture / CMJ / arts plastiques	X	
Les activités extrascolaires	X	
Les activités périscolaires proposées aux élèves du secondaire		X
Si oui, selon quelles modalités ?		

Le PEDT inscrit l'articulation avec les projets d'écoles. Il est demandé que les projets d'école fassent également référence au PEDT, que cette articulation soit intégrée dans les projets d'école : fiches actions... Cette articulation s'exprimera lors de temps d'échanges en commun des directrices avec les responsables municipaux pour présenter, partager les projets....

4. LES PARTENAIRES DU PROJET

La commune de Notre Dame d'Oé anime depuis début 2013 un travail partenarial dans le cadre de ce PEDT. Après trois années de retour d'expériences, plusieurs partenaires travaillent collégalement pour appliquer la réforme des rythmes scolaires :

- Institutionnels :
 - La direction départementale des services de l'Education Nationale et les écoles
 - La direction départementale de la cohésion sociale et des populations
 - La Caisse d'Allocations Familiales Touraine
 - La communauté d'agglomération Tour(s) plus
 - La commune de Notre Dame d'Oé
 - Les syndicats intercommunaux (SIAEP – SICA...)
 - L'agence locale de l'énergie
- Associatifs :
 - La FCPE
 - L'ACO – association culturelle oésienne
 - Chants et Notes de Choisille et d'Oé (école intercommunale de musique)
 - L'ESO – étoile sportive oésienne (club omnisports – 7 sections)
 - Ciné Off
 - LPO – ligue de protection des oiseaux
 - SEPANT – Société d'Etude et de Protection de la Nature en Touraine.
 - Les comités de jumelage.

- Autres :
 - Le syndicat des apiculteurs d'Indre et Loire
 - La maison de l'environnement communautaire
 - Les élus du conseil municipal
 - Des intervenants spécialisés
 - L'ONG Eau Vive
 - La Maison des Droits de l'enfant
 - La Fédération des œuvres Laïques (FOL)
 - La MAIF
 - Etc... cette liste n'est pas exhaustive

L'évaluation du 1^{er} PEDT a mis en évidence la difficulté de mobiliser les associations locales en tant qu'intervenants au sein des TAP. L'offre associative est très importante à Notre Dame d'Oé (école de musique, nombreuses sections sportives, activités culturelles...).

Il n'a pas été possible de rechercher la complémentarité entre les activités de la journée scolaire - périscolaire et l'activité associative.

Cet axe de travail est maintenu pour le 2^{ème} PEDT, et reste un objectif à envisager pour diversifier les activités et les intervenants en TAP.

5. LES ACTEURS DU PROJET

Pour mettre en œuvre les activités proposées dans le cadre du PEDT, la commune de Notre Dame d'Oé a recours à différentes catégories d'intervenants, responsables de la mise en œuvre opérationnelle des programmes.

La réforme mobilise 17 animateurs en élémentaire 3 jours par semaine, 14 en maternelle 4 jours par semaine. Les équipes municipales d'animation fournissent un important travail sur des temps d'intervention relativement courts. Elles sont encadrées ou accompagnées par deux coordinatrices et deux directrices. Les agents sont recrutés selon leur qualification dans l'animation et/ou leur compétence spécifique dans une discipline (ex. origami, danse, animaux...). Des réunions d'équipe favorisant la concertation, le retour et le partage d'expériences sont organisées régulièrement ainsi que des formations.

La commune peut rencontrer des difficultés de recrutement compte tenu de la courte durée des TAP.

Activités déployées au pôle petite enfance (3-6 ans)

Activité	Intervenant ou structure	Qualification ou statut de l'intervenant	Observations (convention...)
Coordination pédagogique petite enfance	Coordinatrice	EJE	
Coordination opérationnelle des TAP	Directrice - Animatrice	BPJEPS	
Développement durable	ATSEM Animatrice	ATSEM CAP Petite Enfance	
Arts plastiques	ATSEM Animateur	ATSEM BAFA	Contrat d'avenir
Multi-loisirs	Animatrice Animatrice	BAFA CAP Petite Enfance	
Motricité et initiation sportive	Animatrice Animatrice	BAFA CAP Petite Enfance	Contrat d'avenir
Activités culturelles	ATSEM Animatrice Intervenant en Anglais	ATSEM BAFA et BAFD	

Activités déployées au groupe scolaire Dolto (6-11 ans)

Activité	Intervenant ou structure	Qualification ou statut de l'intervenant	Observations (convention...)
Coordination pédagogique enfance-jeunesse	Coordinatrice	DUT carrières sociales	
Coordination opérationnelle des TAP	Directrice - Animatrice	BPJEPS	
Animation polyvalente	1 Animateur	BPJEPS	
	10 animateurs	BAFA	Dont 2 emplois d'avenir
	2 animatrices	CAP petite enfance	
	2 animatrices	Sans diplôme de l'animation	Mais avec des compétences techniques (ex : Origami)
Animation polyvalente (anglais, relaxation et jeux théâtraux)	1 Enseignant	Professeurs des écoles	Indemnisé par la commune sur les TAP
Initiation à la Samba	Intervenant musical	DUMI	
Sécurité Routière	Police municipale	Employée communale	
Conseil Municipal des Jeunes	conseillère municipale	Bénévole	
Prévention Santé	Médecin cardiologue	Bénévole	

Activités communes

Activité	Intervenant ou structure	Qualification ou statut de l'intervenant	Observations (convention...)
Développement Durable	Syndicat des apiculteurs 37	Professionnel de l'apiculture	Suivi des ruches communales
Développement Durable	Tours plus Ambassadeurs du tri	Employés de la structure intercommunale	
Développement Durable	Tours plus - Maison de l'environnement	Employé de la structure	
Culture	Ciné Off	Salarié ou bénévole de l'association	
Culture	ACO	Salariée de l'association.	
Culture	Chants et notes de Choisille et d'Oé	Salarié de l'association	
Activités sportives	ESO	Salarié ou bénévole des sections sportives	

Cette liste n'est pas exhaustive.

III – PILOTAGE DU PEDT

1. LE COMITE DE PILOTAGE

La commune de Notre Dame d'Oé a mis en place un comité de pilotage au printemps 2013.

Depuis le début de la réforme, ce comité de pilotage s'est réuni 9 fois.

Il est composé des représentants suivants :

Education Nationale	La directrice de l'école maternelle
	La directrice de l'école élémentaire
	L'inspectrice de l'éducation nationale de secteur
Elus du conseil municipal	Le maire
	L'adjoint à l'éducation, enfance, jeunesse
Responsables de services municipaux	La directrice des services
	La coordinatrice petite enfance
	La coordinatrice enfance jeunesse
Parents d'élèves	Le président de la FPCE
	Un parent d'élève de l'école maternelle
	Un parent d'élève de l'école primaire

La coordination du projet est assurée par Mme Valérie FORTIN, directrice des services.

Les responsables pédagogiques sont :

Pôle petite enfance – 3-6 ans	Groupe scolaire Dolto – 6-11 ans
Mme Mireille SCHLOSSER Coordinatrice petite enfance 6 avenue de la Coquinière 37390 Notre Dame d'Oé 02.47.42.64.39 petitenfance@ndoe.fr	Mme Sylvie NIVELLE Coordinatrice enfance jeunesse 11, rue de la mairie 37390 Notre Dame d'Oé 02.47.41.33.41 enfance@ndoe.fr

2. L'EVALUATION DU PROJET

Le comité de pilotage après avoir travaillé sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, a veillé et travaillé sur son application et son évaluation, pendant toute la durée du PEDT.

Un comité de pilotage annuel a permis de faire des points d'étape et un comité de pilotage réuni le 21 avril 2016 a permis de dresser l'évaluation du 1^{er} PEDT (document spécifique en pièce jointe).

2013-2014	Réunion le 14 octobre 2013 Réunion le 19 novembre 2013 Réunion le 18 mars 2014 Réunion le 13 mai 2014
2014-2015	Réunion le 28 mai 2015
2015-2016	Réunion le 21 avril 2016

3. LES INDICATEURS RETENUS

<i>Objectifs visés</i>	<i>Indicateurs quantitatifs</i>	<i>Indicateurs qualitatifs</i>
Adapter les rythmes de classe à la chronobiologie des enfants		Appréciation de la concentration et/ou fatigue des enfants Positionnement de différents enseignements, récréations dans la journée de classe

<i>Objectifs visés</i>	<i>Indicateurs quantitatifs</i>	<i>Indicateurs qualitatifs</i>
Améliorer les apprentissages des enfants	Evaluation des compétences des enfants	
Favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves		
Développer la curiosité intellectuelle		Variété des activités proposées
Aider l'enfant à être acteur de ses choix, de ses loisirs		Implication de l'enfant dans ses choix
Permettre l'accès à tous à un programme d'activités périscolaires	Nombre d'inscrits et de participants aux TAP	
Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale	Nombre de participants aux TAP et aux APS et ALSH	Suivi des éventuelles évolutions (hausse, baisse, maintien)
Proposer la gratuité des nouveaux temps d'activités périscolaires	Nombre d'inscrits et de participants aux TAP	Profil des familles utilisatrices – suivi des familles en difficulté
Développer la concertation entre les différents partenaires	Nombre de réunions du comité de pilotage	Participation des différents partenaires au comité de pilotage
Renforcer le partenariat avec les écoles : lien avec projet d'école	Réunions des équipes éducatives, réunions de coordination, réunions des équipes opérationnelles	Actions complémentaires déployées
Coordonner les activités scolaires et périscolaires dans une logique de complémentarité et d'équilibre		
Favoriser la découverte d'activités nouvelles	Nombre d'activités proposées	Diversité des activités proposées
Offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité tout au long de la journée		Complémentarité des activités périscolaires et extrascolaires avec les projets d'écoles
Soutenir et solliciter le tissu associatif en le considérant comme partenaire et ressource locale	Interventions des associations dans les TAP	Participation des associations au comité de pilotage
Enrichir l'éventail des activités proposées aux enfants	Nombre d'activités proposées	Variété des activités proposées
Développer les actions passerelle à chaque étape importante du parcours scolaire des enfants (PS – CP – 6 ^{ème})	Nombre de passerelles organisées par niveau Nombre d'enfants participant aux passerelles	Contenu et organisation des actions passerelle
Professionaliser les équipes éducatives et d'animation municipales	Nombre de jours de formation réalisés Nombre de BAFA ou formations financées	Articulation, complémentarité des équipes
Développer les partages d'expérience au sein des différentes structures municipales	Nombre de séances collectives organisées Nombre d'agents y participant	Organisation des temps d'échanges
Accompagner les agents par du tutorat (emplois d'avenir, stagiaires....)	Nombre d'agents en parcours professionnel spécifique Nombre de tuteurs	

IV – SIGNATURE DU PEDT

Avis de l'IEN, en date du :

Date de signature du PEDT :

Pour la commune de Notre Dame d'Oé, Le Maire, Jean-Luc GALLIOT

Pour l'école maternelle Henri Dès, La directrice, Catherine IGNACZAK

Pour l'école primaire Françoise Dolto, La directrice, Isabelle MASSENET

Pour les parents d'élèves, le président de la FCPE, David BOGGETTO

Pour les associations,

ANNEXES

Règlement intérieur des TAP

Note sur l'évolution des APC à l'école élémentaire

Guide de la scolarité